

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CLUB MEDITERRANEE (Euronext Paris)
--

Par courrier du 16 avril 2008, la société anonyme KBL European Private Bankers (1) (43 boulevard Royal, L-2955, Luxembourg), a déclaré avoir franchi directement et indirectement en hausse, le 9 avril 2008, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CLUB MEDITERRANEE et détenir directement et indirectement 1 227 267 actions CLUB MEDITERRANEE représentant autant de droits de vote, soit 6,34% du capital et 6,10% des droits de vote de cette société (2), répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Richelieu Finance Gestion Privée (compte propre) (3)	723 201	3,73	723 201	3,59
KBL European Private Bankers SA	500 000	2,58	500 000	2,48
Fidea NV (4)	4 066	0,02	4 066	0,02
Total	1 227 267	6,34	1 227 267	6,10

Ce franchissement de seuils résulte de la décision de KBL European Private Bankers SA, après la prise de contrôle de la société Richelieu Finance Gestion Privée, de ne plus confier en gestion les actions CLUB MEDITERRANEE détenues en compte propre par Richelieu Finance Gestion Privée aux équipes de cette société. (Cf. D&I 208C0778 du 25 avril 2008).

(1) Détenue à hauteur de 99,9% par KBC Groupe SA.

(2) Sur la base d'un capital composé de 19 370 705 actions représentant 20 126 633 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(3) Détenue à 100% par KBL European Private Bankers SA. Il s'agit de la participation en compte propre et non celle correspondant aux fonds ou clients gérés.

(4) Détenue à 100% par KBC Verzekeringen NV, elle-même détenue à 100% par KBC Groupe SA.